



Loi Climat et résilience

Alors que tous les voyants climatiques sont au rouge, l'examen du projet de loi "Climat et Résilience", censé traduire les mesures de la Convention Citoyenne pour le Climat, débute en séance au Sénat.

Ce texte n'est pas à la hauteur du défi climatique. C'est pourquoi notre groupe porte un projet alternatif plus ambitieux, plus efficace et plus social. Notre Vraie loi climat est fondée sur des mesures structurantes à fort impact carbone et qui permettent - en même temps - d'améliorer la vie des français.e.s et des plus modestes.

Avec plus de 90 amendements tirés de notre Vraie loi Climat et déposés dès l'examen en commissions, nous avons rappelé la nécessité d'une loi crédible dans son respect de l'engagement européen de moins 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030.

En amont de l'examen en séance au cours duquel nous défendrons plus de 300 amendements, voici les 12 améliorations déjà obtenues par les écologistes au cours de l'examen en commissions.



avancées

des écologistes

au Sénat

Dossier de Presse

15 juin 2021

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1 La création d'une dotation financière de 1 milliard d'euros à destination des collectivités territoriales.

> Accompagner la mise en œuvre des plans climat-énergie territoriaux et des volets climats des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

AGRICULTURE

2 L'interdiction des engrais chimiques polluants pour le climat, l'eau et les sols, pour les usages non-agricoles, sur le modèle de la loi Labbé interdisant les pesticides pour les espaces publics et les jardins domestiques.

3 L'inscription dans la loi d'un objectif de développement des cultures de légumineuses, qui permettent de réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides, pour atteindre 8% des surfaces agricoles en 2030.

TRANSPORTS

4 La "sacralisation" de la taxe de solidarité sur les billets d'avions dite "taxe Chirac" qui s'applique à l'aviation en France, qui ne pourra être remise en cause par un hypothétique système de quotas européens.

6 La réduction du taux de TVA imputée sur le prix des billets de train pour le transport de voyageurs de 10% à 5,5%.
(amendement collectif)



5 Le renforcement du cadre légal encadrant l'enseignement de la pratique sécurisée et autonome du vélo dans l'espace public.

7 L'augmentation des investissements publics dédiés au financement des infrastructures cyclables.

> L'effort d'investissement va être renforcé pour atteindre 30 €/hab/an et porter le montant du fonds vélo à 500 M€ par an (7,5 €/an/habitant).

BATIMENTS

8 L'interdiction des chauffages et climatisations consommant de l'énergie et fonctionnant en extérieur et l'application de cette interdiction au 1er juin 2023.

ÉNERGIE

9 Avancer à 2023 l'application de l'obligation d'installer des systèmes de production d'énergies renouvelables ou des toitures végétalisées sur les surfaces commerciales, les entrepôts, et les bureaux.

10 La mise en place d'un maillage équilibré du territoire en termes d'équipements permettant le déploiement des dispositifs de consigne.

ÉDUCATION

11 L'ajout de l'objectif de sensibilisation à la santé environnementale dans les principes de l'éducation au développement durable.

PUBLICITÉ

12 Donner à la Métropole de Lyon la compétence pour réguler la publicité extérieure, comme les autres EPCI.